



Mode d'emploi

L'association des Bonzoms a vu le jour le 28 juillet 2004 avec le développement des AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Elle regroupe des personnes effectuant une démarche sociale et écologique en s'engageant auprès de producteurs locaux, responsables d'une exploitation à taille humaine, et soucieux d'une production saine et respectueuse de l'environnement. Si le système des circuits courts producteur/consommateur n'est pas nouveau, la notion de contractualisation solidaire est en revanche une idée nouvelle et fondamentale : les consommateurs s'engagent pour la durée d'une saison en payant d'avance le producteur. Les revenus de ce dernier lui sont ainsi assurés, à sa juste valeur, les adhérents acceptant de partager les risques des aléas climatiques. Un commerce équitable de proximité en quelque sorte. Le producteur peut ainsi se consacrer pleinement à la qualité de ses cultures et/ou de sa production et proposer des produits variés de qualité biologique certifiée.

La relation avec le maraîcher est contractualisée. L'association offre la possibilité de passer des commandes auprès d'autres producteurs.

La convivialité est la deuxième valeur importante de l'association des Bonzoms. Visites à la ferme ponctuées de pique-niques, édition d'une lettre, distributions hebdomadaires des légumes, mensuelles ou bi-hebdomadaires pour d'autres produits ou selon un calendrier.

1. Adhésion à l'association

L'adhésion à l'association est obligatoire pour bénéficier des « paniers » (légumes ou autres produits). Chaque adhésion correspond à une voix lors

des votes en AG. Il peut tout à fait y avoir plusieurs adhérents par "famille". Le montant de la cotisation est fixé à 3 € par saison.

2. Engagement

En s'engageant à acheter un « panier », l'adhérent s'engage à participer un minimum à la vie de l'association : à être responsable d'une distribution au moins une fois dans la saison, à participer autant que possible aux visites dans les fermes et aux AG. L'engagement peut prendre d'autres formes : participation à la rédaction de la lettre hebdomadaire pendant quelques semaines, proposition de recettes, atelier découverte des activités de la ferme ... voir la liste qui vous sera remise avec l'adhésion

3. Parrainage

Pour faciliter l'intégration des nouveaux adhérents, un parrainage est proposé. Le parrain peut être la personne qui a fait découvrir l'association ou bien un volontaire parmi les anciens, l'objectif est de faciliter la découverte du fonctionnement de l'association

4. Les paniers de légumes

Les paniers sont cueillis le jour de la distribution. La quantité de légumes contenue dans un panier est estimée pour une « famille » de deux adultes et deux enfants.

La quantité de légumes peut varier au cours de la saison en fonction de la production, elle est souvent plus faible en début et en fin de saison, et en été plus importante. Le prix du panier est calculé sur une moyenne.

5. Vacances et indisponibilités

Le panier de légumes est payé à l'avance et ne peut être remboursé. Pendant l'été « les légumes ne sont pas en vacances » et le producteur livre toute les semaines. C'est aux adhérents de trouver une solution de remplacement. Pour simplifier la gestion, par les responsables de distribution, des paniers oubliés, les règles ci-dessous doivent être

respectées. Lorsque l'adhérent ne peut pas venir chercher son panier, il doit :

- trouver un remplaçant, prévenir le responsable de distribution en lui donnant le nom et le n° de téléphone de la personne qui le remplace. Le remplaçant devra apporter un sac vide.
- s'il n'a pas de remplaçant, le panier sera réparti sans contre partie financière.

6. Label Agriculture Biologique

En accord avec les producteurs s'ils le souhaitent, pour les soutenir dans cette démarche de production certifiée, les participants sont invités, s'ils le désirent, à apporter une contribution financière en supplément de leur « panier ».

7. Durée des saisons

Les légumes

La saison s'étale de juin à mai sur 42 semaines. Les distributions ont lieu le jeudi soir de 18h30 à 20h00 (19h30 en hiver) sous le préau de la salle Orange, 11 Place de la Mairie Vieille, 31320 Auzeville-Tolosane.

La saison débute le jeudi 5 juin 2014.

Les distributions auront lieu toutes les semaines jusque fin janvier (sauf vacances de Noël) puis à partir de février elles auront lieu selon un planning établi en janvier par le producteur qui sera adapté en fonction de sa production pour la période de février à mai 2015.

Poulet

Les commandes se font généralement par saisons de 4 mois avec 1 livraison par mois.

Pain

L'organisation reste à redéfinir (en prévision : livraison 2 fois par mois)

Agneau

Livraison 2 fois par an : avant Noël et avant Pâques.

Veau et cochon Gascon

Livraison selon disponibilités de la ferme (5 à 6 fois dans l'année).

Confiture

Environ 1 fois par mois.

Poisson

Nouvelle organisation à définir.

Autre produits possibles selon les propositions des adhérents.

8. Tarifs

Du panier de légumes

Le tarif est calculé pour assurer un revenu au producteur, il ne faut pas croire que le prix des légumes sera « bon marché ».

Le prix du panier est réactualisé à chaque début de saison. Il s'élève cette année à 22 euros. Il est également possible de s'engager pour un demi panier avec un demi tarif. L'engagement se fait sur la saison complète. Le paiement s'effectue en début de saison mais les chèques pourront être encaissés en plusieurs fois. Il n'est pas possible de se désengager en cours de saison, sauf si l'adhérent trouve un remplaçant pour le reste de la saison.

Les autres produits

Se rapprocher des responsables de ces distributions pour connaître les tarifs (voir également sur le site les descriptions et les modalités pour chaque productions).

9. Visite à la ferme

En cours de saison, seront organisées des visites dans les fermes.

<http://lesbonzoms.free.fr>